

## GRAND PARIS : TRAITEMENT DURABLE DES EFFLUENTS



**Vous êtes Chargé Environnement, Responsable Sécurité,  
Responsable Technique, Chef de Travaux...**

### La réglementation sur le traitement des eaux



Les lois sur la protection et l'équilibre de l'environnement en France et en Europe imposent un **pH final inférieur à 8,5**.

La Société du Grand Paris (SGP) applique sur ses chantiers les directives pour la mise en place d'un système de traitement adapté afin que les **eaux provenant du tunnelier ou encore des lavages des bétonnières** soient collectées et traitées avant leurs rejets.

Un **traitement préventif** est donc nécessaire **pour contrôler le niveau de pH** des eaux avant rejet. En effet, ces eaux contiennent des matières en suspension ou des traces d'additifs, nocives pour le milieu naturel.

Sur chaque site et pendant toute la durée du chantier, des objectifs de qualité de rejet sont à respecter - objectifs définis au préalable dans une **convention de rejet**.

Des **contrôles réguliers** sont réalisés par la Police de l'Eau pour veiller à la bonne mise en œuvre de ces directives.

### Traitez vos effluents de chantier grâce au CO<sub>2</sub> tout en préservant l'environnement

La neutralisation du pH de l'eau des effluents peut s'effectuer soit par l'injection de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) soit par l'utilisation d'acides forts.

Avec le CO<sub>2</sub> la régulation du pH est **simple et précise**. Plus fiable, sans risque de surdosage et facilement manipulable, cette **solution verte** évite le risque de suracidification.

De plus le CO<sub>2</sub> est piégé dans l'eau sous forme d'hydrogénocarbonate.

L'utilisation d'acides forts impose la mise en place de procédures spécifiques pour assurer la protection des personnes et engendre des pollutions secondaires dans l'air et le sol : sulfates, chlorures ou nitrates.

Aujourd'hui **plusieurs dizaines de chantiers** du Grand Paris font confiance à Air Liquide pour le contrôle de pH de leurs eaux avant rejet.

Nous leur proposons un **accompagnement personnalisé** : conception, installation, matériel, CO<sub>2</sub> (livré sous forme liquide ou gazeux), équipements et maintenance.

## Pourquoi choisir le CO<sub>2</sub> ?

- Respect de l'environnement
- Maîtrise de la régulation du pH
- Sécurité de mise en oeuvre
- Compétitivité
- Facilité de manipulation



## Pourquoi choisir Air Liquide ?

- Leader des gaz industriels en France
- + 200 distributeurs en IDF
- Conditionnement CO<sub>2</sub> à proximité immédiate
- Nombreuses sources
- Livraisons par camions-grue



## Optez pour la meilleure solution d'approvisionnement

Selon la charge à traiter, nos experts vous dirigeront vers une solution liquide ou conditionnée en bouteilles ou cadres.

### Air Liquide vous accompagne :

- Conception de l'installation
- Fourniture des matériels associés
- Approvisionnement en CO<sub>2</sub>
- Accompagnement sur mise en œuvre CO<sub>2</sub>



## Ils nous font confiance ! Exemples de réalisations

### Faible charge d'effluents à traiter

Installation CO<sub>2</sub> Conditionné - Ligne 11



- Pour des débits faibles à moyens
- Possibilité de télémétrie sur l'installation

### Charge importante d'effluents à traiter

Installation CO<sub>2</sub> Liquide - Ligne 15 Sud



- Pour des débits importants
- Solution économique

Nous contacter

**Air Liquide France Industrie**

Service client : 09 70 25 00 00 Service gratuit - prix appel

contact.alfi@airliquide.com

Espace client : mygas.airliquide.fr

[industrie.airliquide.fr](http://industrie.airliquide.fr)

 **Air Liquide**

Air Liquide France Industrie. Société Anonyme au capital de 72.267.600 euros.  
Siège Social : 6 rue Cognacq Jay, 75007 PARIS. RCS PARIS 314 119 504